

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2016

L'an deux mil seize, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2016

PRÉSENTS : CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE GOFF Claude, LE BRAS Christine, LE LEUCH Jean-Luc, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, LE BLIMEAU Didier, ALLAIN Sandrine, LE MOING Sandrine, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine, JEGOUX Joël.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude JAFFRE a donné pouvoir à Renaud LE CORRE

Marie-France PONGERARD a donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH

Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Isabelle CORLAY

Philippe LE SERREC a donné pouvoir à Yves GAUTIER

Absentes excusées : Amélie FOUILLE et Karine DENONFOUX

Absent : Yvan CONGUISTI

Sandrine LE FUR a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté

D-12DECEMBRE2016-1-1

DECISIONS MODIFICATIVES

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances présente les décisions modificatives suivantes :

Budget assainissement

Section d'investissement

Dépenses	
art 1312	9 621
Recette	
art 1313	9 621

Budget commune

Section d'investissement

Dépenses	
art 202	1 300
art 2313	-1 300

Section de fonctionnement

Dépenses

art 6218	10 000
art 64162	5 000
art 64168	5 000
	20 000

Recettes

art 7325	20 000
----------	--------

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte les décisions modificatives présentées ci-dessus.

D-12DECEMBRE2016-2

AVENANT N°1 AU LOT N°7 DU MARCHÉ « CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES »

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente l'avenant n°1 au lot n°7 (menuiseries-alu) d'un montant de 1 716€ht, qui porte sur la modification des ouvertures dont la hauteur passera de 1 050mm à 1 500mm.

Lot n°7 : menuiseries-alu
Marché initial : 24 814,50
Avenant n°1 : 1 716,00
Total.....26 530,50 € ht

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte l'avenant tel que présenté et autorise M. le Maire à le signer.

D-12DECEMBRE2016-3

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal qui dans sa séance du 11 juillet 2016 a décidé de lancer une consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 6 décembre 2016.

GROUPAMA a fait la meilleure offre pour chacun des 3 lots :

Lot n° 1

Poste 1	Dommages aux biens et des risques annexes	7 017,00
Poste 2	l'assurance de responsabilité et des risques annexes	2 660,00
Poste 3	Protection et assistance juridique	1 051,00
		10 728,00

Lot n° 2

	L'assurance des véhicules et des risques annexes	3 084,00
	auto-mission collaborateurs et administrateurs	396,00
		3 480,00

Lot n° 3

		Franchise	
	Nombre agents	10 jours	20 jours
CNRACL	12	6,00%	5,40%
IRCANTEC	26	1,50%	1,30%

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés retient les propositions des 3 lots de GROUPAMA exposées ci-dessus et pour le lot n°3 opte pour une franchise à 10 jours.

REHABILITATION DES CANALISATIONS du RESEAU EAUX USEES

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal qui dans sa séance du 1^{er} août 2016 a décidé de lancer un MAPA (marché à procédure adaptée) pour la réhabilitation des réseaux eaux usées. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 6 décembre 2016. Le cabinet ARTELIA a procédé à l'analyse des offres.

Lot 1 (tranche ferme + tranche conditionnelle)				
	Tranche ferme	tranche conditionnelle	Total ht	
TPC	127 928,00	250 042,50	377 970,50	
COCA	98 732,50	283 960,00	382 692,50	
EUROVIA	106 401,12	282 804,99	389 206,11	
SADE	119 550,50	278 422,50	397 973,00	
	note technique /30	note prix/70	Total	Rang
TPC	30,00	70,00	100,00	1
COCA	30,00	69,13	99,13	2
EUROVIA	26,00	67,92	93,92	3
SADE	20,00	66,30	86,30	4

Lot 2				
	Prix ht	Rang		
Video injection	108 585	1		
A TEC	117 753	2		
TELEREP	149 498	3		
	note technique /30	note prix/70	Total	Rang
Video injection	30,00	70,00	100,00	1
A TEC	28,00	64,09	92,09	2
TELEREP	30,00	43,63	73,63	3

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés retient l'entreprise TPC pour le lot n° 1 et l'entreprise Vidéo Injection pour le lot n°2. M. le Maire est autorisé à signer le marché à procédure adaptée et les pièces qui s'y rapportent.

D-12DECEMBRE2016-4-1

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE Xavier GRALL ET DES ANCIENS VESTIAIRES :

M. le Maire donne le résultat des consultations faites pour

1)-les travaux de rénovation de la salle Xavier GRALL :

	Entreprises	ht
Chauffage AIR/AIR	MISSENARD Climatique	40 474,17
Nouvelles ouvertures	Menuiserie BEVAN	15 796,00
Toiture - réparation du chéneau	SMAC	14 340,04
TOTAL.....		70 610,21

2)-les travaux de rénovation des anciens vestiaires :

	Entreprise	ht
Menuiseries ext alu	Menuiserie BEVAN	17 296

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte ces propositions et autorise M. le Maire à engager les travaux et à régler les factures

D-12DECEMBRE2016-5

REHABILITATION DE TRONCONS DU RESEAU EAUX USEES

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 19 septembre 2016 qui a décidé de lancer une consultation pour la réhabilitation de 2 tronçons du réseau collectif eaux usées, rue de la mairie (impasse du leh tuem et à la hauteur de l'école Notre Dame de Joie).

M. le Maire donne lecture des résultats :

		€ ht
DEHE.TP	Vannes	35 270
COLAS	Local Mendon	32 950
SBCEA	Pluméliau	35 000

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, retient la meilleure offre (32 950€ ht) faite par l'entreprise COLAS.

D-12DECEMBRE2016-6-1

MAPA (marché à procédure adaptée)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise M. le Maire à lancer un MAPA (marché à procédure adaptée) et à retenir le mieux-disant pour :

- Le renouvellement des radiateurs des logements locatifs communaux du Manéo
- La réfection de la toiture de la salle Xavier GRALL
- L'achat de jeux et matériel pour l'aménagement d'une aire de jeux au Lan Dro

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX AU LANN DRO :

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, donne le rapport de la réunion de la commission « cadre de vie » qui a étudié l'aménagement d'une aire de jeux au Lan Dro, bordée par une haie de charmes. Le projet porte sur l'installation de jeux dès le plus jeune âge (jeu à ressort, tourniquet, portique de balançoire, structure de jeu, pyramide de cordes...) ainsi que des bancs et tables pour adultes.

Martine PARE rencontrera d'autres fabricants de jeux. La commission « cadre de vie » se réunira à nouveau pour étudier les devis.

SUBVENTIONS 2016

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint aux affaires culturelles, communication et associations présente le dossier subventions 2016 et propose une augmentation de 1,5%.

Subventions Communales

SUBVENTIONS 2016

+ 1,5%

Adultes de Merlevenez 10,93 €

Adhérents - 20 ans 21,86 €

		ADULTES		Adhérents - 20 ans 21,86 €	Total Adhérents	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	SUBVENTIONS VERSEES
		Merlevenez 10,93 €	Extérieurs				
DAMB DE ZANSAL		29	52	1	82		338,83 €
ESM		55	36	87	178		2 502,97 €
DOIGTS AGILES		11	28		39		120,23 €
BELLEVUE SPORTS	Loisirs	9	5		14		98,37 €
STE CHASSE		27		1	28		316,97 €
CYCLO CLUB		19	9		28		207,67 €
COMITE DES FETES	forfait						952,55 €
UNC		34	1,00		35	120	491,62 €
APEL	forfait						405,21 €
AMICALE LAÏQUE	forfait						405,21 €
OBJECTIF MUSICAL		17	36	47	100		1 213,23 €
JUDO		14	46	49	109		1 224,16 €
CLUB DES SUPPORTERS ESM		43	7		50		469,99 €
FCJ	Gym adultes	20	12		32		218,60 €
	Peinture	14	15		29		153,02 €
	Danse du Salon	7	69		76		76,51 €
	Danse Moderne	1	8	63	72		1 388,11 €
Club de l'Amitié		25	22		47		273,25 €
SHERIFFDARTS		16	8		24		174,88 €
MOTOR'AIDE		15	9		24		163,95 €
TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES							11 195,33 €

Subventions Extérieures

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
SUBVENTIONS 2016	MONTANT
ADAPEI Les Papillons Blancs	50,00 €
ADIL	536,37 €
ADMR	100,00 €
AFM TELETHON	50,00 €
ASSOCIATION AVENIR	100,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France - APF	50,00 €
Croix Rouge	50,00 €
Les Restos du Cœur	200,00 €
Ligue contre le Cancer	100,00 €
PALLIANTEC	50,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Rêves de Clowns	50,00 €
Secours Catholique	200,00 €
Secours Populaire	200,00 €
total	1 786,37 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote les subventions détaillées ci-dessus.

D-12DECEMBRE2016-8

SUBVENTION VERSEE AU CCAS

Le CCAS qui dispose d'un budget autonome n'a pas de recettes suffisantes pour supporter le coût du repas offert le 17 janvier 2016 aux personnes âgées de 75 ans et plus. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote une subvention de 4 700 € au titre de l'exercice 2016 au profit du CCAS.

D-12DECEMBRE2016-9

SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (AFR)

M. le Maire rappelle que les chemins d'exploitation appartiennent à l'association foncière de remembrement mais restent ouverts au public. Ces chemins sont gérés et entretenus par l'AFR qui dispose comme unique ressource la taxe de remembrement perçue auprès des propriétaires ayant au moins 2,5ha, ce qui donne un produit de 3 390,01€ pour l'exercice 2016.

Pour permettre à l'AFR de poursuivre sa mission, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de lui verser une subvention égale à la moitié du coût des travaux de débroussaillage faits chaque année par une entreprise locale, soit $3\,120\text{ €}/2 = 1\,560\text{ €}$ pour 2016.

D-12DECEMBRE2016-10-1

L'ANIMATION AUPRES DES PERSONNES AGEES

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, rappelle l'engagement de l'équipe municipale à mettre en place une animation pour les personnes âgées isolées à domicile, sur la commune. La personne recrutée aura pour mission de leur rendre visite, de favoriser des rencontres entre elles, de les accompagner chez le médecin ou autres et de mettre tout en œuvre pour les stimuler et les sortir de leur isolement.

Par ailleurs, pour compenser la suppression du transport de car, ce même agent assurera un transport gratuit, un jeudi sur deux, pour se rendre au marché d'Hennebont à l'aide d'un véhicule 9 places. Les personnes intéressées se rendront à l'arrêt face à la mairie à 9h pour un retour à 12h. Une large communication sera faite préalablement.

Des initiatives similaires se développent dans des communes voisines. Chaque conseiller municipal est invité à faire connaître au secrétariat de la mairie le nom des personnes âgées isolées et domiciliées dans son entourage.

Le temps de travail (35/35) de l'agent recruté sera affecté pour moitié à l'animation auprès des personnes âgées, et l'autre moitié sera répartie entre le service à la cantine, la garderie périscolaire et le centre de loisirs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de créer un poste de contrat aidé à temps plein avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2017. Ce poste sera pérennisé s'il atteint les objectifs fixés.

D-12DECEMBRE2016-11

DIMINUTION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION (22/35)

M. le Maire rappelle la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (22/35) qui a pour mission de participer à l'activité des TAP (temps d'aménagement périscolaire), d'une part, et de mettre en place et de développer les activités à la maison des jeunes pour les 11-14 et les 15 – 17 ans, d'autre part.

Il est enregistré un taux de fréquentation satisfaisant pour les 11-14 ans. Par contre, les 15-17 ans sont quasiment absents.

Devant cette situation, après en avoir discuté avec l'animatrice et obtenu son accord et après avoir saisi le comité technique départemental, M. le Maire propose de diminuer le temps de travail de ce poste qui passera de 22/35 à 17h30/35 avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2017, avec paiement en heures complémentaires si la fréquentation augmente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte et vote la proposition ci-dessus énoncée.

D-12DECEMBRE2016-12

URBANISME – CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LORIENT – PROCEDURE D'APPEL – DESIGNATION DE L'AVOCAT

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est constituée partie civile dans l'affaire qui l'oppose à M. Georges MADEC, lotisseur du lotissement privé dénommé « rue Glenmor » qui a utilisé la somme consignée pour fin de travaux à d'autres fins. Par conséquent, les travaux de finition ne sont toujours pas réalisés à ce jour laissant les colotis dans une situation très inconfortable.

L'affaire sera jugée en appel le 5 janvier 2017 par la chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Rennes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise :

- M. le Maire à défendre la commune dans cette affaire pour qu'elle se constitue partie civile,
- désigne Maître LAHALLE, avocat, membre du cabinet LEXCAP à Rennes.

Eclairage public à la sortie des bars

L'éclairage public fonctionne jusqu'à minuit, or les bars ferment à 1h le matin.

Didier LE BLIMEAU, conseiller municipal délégué, souhaite que l'éclairage public coïncide avec la

fermeture des bars et se réjouit que la commune de Merlevenez ait toujours des bars.

L'éclairage public des rues du bourg est réparti par poste et chacun d'eux éclaire plusieurs rues. Mais, il n'y a pas un poste spécifique pour éclairer la place des tilleuls. Soit toutes les rues sont allumées jusqu'à 1h le matin, soit certaines rues le sont jusqu'à 1 h le matin pour que la place des tilleuls soit éclairée, soit maintenir la situation aujourd'hui : éclairage coupé à minuit.

Didier LE BLIMEAU, conseiller municipal délégué, souligne que l'éclairage fait défaut quand il faut se rendre à son véhicule garé place de l'église.

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, rétorque que la commune ne peut pas répondre à toutes les demandes et suggère que les personnes concernées se munissent d'une lampe de poche. Les bars concernés peuvent équiper leur établissement d'une lampe extérieure.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote pour le maintien de la coupure de l'éclairage public à minuit, par 16 voix pour, 2 abstentions (Yves GAUTIER et Sandrine ALLAIN) et 2 contre (Didier LE BLIMEAU et Joël JEGOUX).

BORNE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

La borne pour recharger les véhicules électriques, installée rue du presbytère, sera opérationnelle très prochainement.

D-12DECEMBRE2016-13

LOCATION D'UN LOCAL

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint, a été contacté par une jeune ostéopathe qui veut s'installer sur la commune. Il lui a proposé le bureau de permanence de la salle Paul GAUGUIN mis jusqu'à présent, à disposition de l'association des traumatisés crâniens qui ne l'utilise plus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide sur le principe de louer ce local pour une activité d'ostéopathie sous réserve :

- que la centrale incendie de l'ensemble du bâtiment qui s'y trouve soit déplacée
- qu'un bail adapté à titre précaire soit établi avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2017 et autorise M. le Maire à le signer
- fixe la location mensuelle à 300€

D-12DECEMBRE2016-14-1

ESPACE AUTONOMIE SENIORS

Considérant que le 3ème schéma gérontologique départemental couvrant la période 2011-2015, prévoit le déploiement de six plateformes d'information et de coordination gérontologique¹ appelées, « ESPACE AUTONOMIE SENIORS » sur 6 territoires autonomie dont le territoire lorientais regroupant 30 communes à savoir, les 5 communes de la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan et les 25 communes de Lorient Agglomération.

Considérant que les missions de l'PEAS visent à offrir le panel complet des missions d'information, d'orientation, d'évaluation, de concertation et de coordination :

- Informer, conseiller et orienter les seniors et leurs proches sur : le maintien à domicile, les structures d'accueil pour personnes âgées, l'accès aux droits (aides financières, protection sociale...).
- Évaluer les différents besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptées.
- Organiser un accompagnement pour les personnes en situation de perte d'autonomie et un suivi intensif, pour les personnes confrontées à une situation complexe en termes de santé, d'autonomie, de situation sociale et environnementale, apporté par la méthode MAIA).

- Mettre en place des actions d'information et de prévention à destination des seniors et de leurs proches : santé, perte d'autonomie, lutte contre l'isolement, nutrition, sécurité routière...
- Organiser la concertation et la coordination sur le territoire par des groupes de travail spécifiques réunissant les professionnels des secteurs sociaux médico-sociaux et sanitaires.

Considérant que les principes généraux qui gouvernent les EAS sont :

- l'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées par une approche globale et personnalisée des besoins des plus de 60 ans, en mobilisant les ressources des champs sanitaire, social et médico-social visant un processus d'intégration au titre du dispositif MAIA.
- la cohérence, la lisibilité et l'ancrage territorial des politiques publiques en faveur des personnes âgées.
- la proximité, l'égalité de traitement et la valorisation et complémentarité des compétences.

Considérant que les Espaces autonomie seniors ont vocation à regrouper les missions des dispositifs de coordination gérontologique présents sur un territoire autonomie : pour le territoire autonomie lorientais, le regroupement des missions du centre local d'information et de coordination (CLIC) La Passerelle de Lorient, du relais gérontologique Point Bleu de Lanester et du réseau de santé gérontologique de Port Louis.

Les EAS se voient également confier les missions du dispositif MAIA (méthode d'action pour intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie) par le Département du Morbihan porteur désigné par l'Agence régionale de santé. A l'appui de la méthode (MAIA), les EAS ont donc pour ambition de coordonner les institutions et les professionnels intervenant dans le secteur social, médico-social et sanitaire en vue d'améliorer la qualité d'accompagnement des situations individuelles des personnes âgées.

Après avoir pris connaissance des modalités de financement tripartite (Département, ARS et intercommunalités) élaborées sur la base du cahier des charges départemental applicable à chaque Espace autonomie seniors et présentées lors de la réunion de restitution, le 08 novembre 2016, du bilan des rencontres avec les communes du territoire.

Considérant **l'intérêt collectif** de la mise en œuvre du projet et la nécessité pour la population et les acteurs du territoire autonomie lorientais de bénéficier des services délivrés par le futur « espace autonomie seniors », le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Approuve le déploiement du futur EAS du territoire autonomie lorientais ;

Donne un accord de principe sur l'adhésion de la commune de MERLEVEVEZ au projet,

Souhaite participer au comité de pilotage qui sera chargé de la constitution opérationnelle de l'EAS et désigne Mme Christine LE BRAS, adjointe aux affaires sociales, suppléante et Mme Martine PARE, 1^{ère} adjointe, suppléantes pour représenter la commune de Merlevenez au sein de cette instance,

Prend acte du calcul de la participation financière tripartite basée sur le critère de répartition des plus de 60 ans (source INSEE),

Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures utiles au déploiement de l'EAS.

PLANTATION D'ARBRES

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, et la commission « cadre de vie » se sont rendues sur le parking de la salle Xavier GRALL et de ses abords. Elles proposent la plantation d'arbres de différentes essences : Acacia doré, Liquidambar, Ibiza.

Renaud LE CORRE, conseiller municipal, suggère de choisir des essences à feuillage persistant. Martine PARE, 1^{ère} adjointe, rétorque qu'elle est d'accord si elles existent.

D-12DECEMBRE2016-15

OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du code général des collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

La redevance se calcule à partir des éléments suivants :

- Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 310 m
- Taux de revalorisation cumulé au 1^{er} janvier 2015 : 1,16

Ce qui donne : 129 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de demander à GRDF la somme de 129€ au titre de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2016.

DIVERS

M. le Maire remercie Didier LE BLIMEAU, conseiller municipal délégué, et tous les bénévoles qui n'ont pas ménagé leur peine pour organiser le téléthon qui s'est déroulé, cette année, à la salle de sports, espace qui a accueilli 400 personnes environ.

Renaud LE CORRE, conseiller municipal, fait part de son inquiétude quant au devenir de la surface commerciale DIA, située à l'entrée de l'agglomération. La fermeture est programmée au 21 décembre 2016. Les propriétaires n'auraient pas l'obligation de le vendre comme local commercial.

M. le Maire précise qu'il suit de près ce dossier. Cette surface commerciale a 2 propriétaires : l'un est propriétaire du terrain et l'autre du bâtiment ainsi que du bail commercial qui court jusqu'en 2032.

Renaud LE CORRE, conseiller municipal, dit que 4 propositions de reprises ont été faites et suggère que la commune de Merlevenez préempte.

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, répond que pour préempter il faut un projet d'un intérêt public et qu'il faut ensuite le réaliser.

Renaud LE CORRE, conseiller municipal, craint que cet espace ne soit acheté pour une activité qui dénaturerait l'entrée de l'agglomération et donnerait une mauvaise image de la commune.

Sandrine ALLAIN, conseillère municipale, demande la pose d'un range-vélos à l'extérieur de la salle de sports pour tous ceux qui s'y rendent à vélo. Une suite favorable sera donnée à cette demande.

Sandrine LE FUR, conseillère municipale, rappelle que les membres de l'amicale laïque ont à leur disposition un local situé dans les combles du bâtiment communal du FCJ. Ils seraient intéressés à disposer de celui situé dans la cour du FCJ.

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, répond que ce local est toujours occupé.

Didier LE BLIMEAU, conseiller municipal délégué, souligne que l'escalier extérieur qui mène au 1^{er} étage du bâtiment du FCJ est dangereux : il suggère de poser des bandes rugueuses et de réparer l'interrupteur qui ne fonctionne plus.

Joël JEGOUX, conseiller municipal, demande si la salle GAUGUIN a été mise à disposition gratuitement ou non, pour l'organisation des primaires de la droite en vue des élections présidentielles.

M. le Maire répond qu'au nom de la démocratie, la salle a été prêtée gratuitement. Il ajoute que lors de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2016, il avait précisé que la salle serait également prêtée gratuitement si la gauche en faisait la demande.

Joël JEGOUX, conseiller municipal, demande que l'école publique soit signalée. Jean-Luc LE LEUCH, adjoint, répond qu'un projet est en cours. Il inclura le nom du groupe scolaire retenu « les Mésanges bleues ». Mme CAYEUX qui a déjà travaillé pour la commune, sera contactée pour réaliser une fresque sur le pignon de l'école.

CORLAY	Martine PARÉ	Claude LE GOFF
Isabelle CORLAY	Jean-Luc LE LEUCH	Marie-Aimée LE HUEC
Claude JAFFRÉ	Christine LE BRAS	Lionel TIBULLE
A donné pouvoir à Renaud LE CORRE		
Marie-France PONGERARD	Didier LE BLIMEAU	Sandrine ALLAIN
A donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH		
Bruno LE BOSSER	Sandrine LE MOING	Yves GAUTIER
A donné pouvoir à Isabelle CORLAY		
Sylviane KERZERHO	Philippe LE SERREC	Amélie FOUILLÉ
	A donné pouvoir à Yves GAUTIER	Absente excusée
Renaud LE CORRE	Sandrine LE FUR	Joël JEGOUX
Yvan CONQUISTI	Karine DENONFOUX	
Absent	Absente excusée	